



Conseil d'administration

346^e session, Genève, octobre-novembre 2022

Section de l'élaboration des politiques

POL

Segment de la coopération pour le développement

Date: 14 octobre 2022

Original: anglais

Quatrième question à l'ordre du jour

Programme renforcé de coopération pour le développement en faveur des territoires arabes occupés

Objet du document

Le présent document rend compte des progrès accomplis dans le cadre du programme de coopération pour le développement en faveur des territoires arabes occupés. Compte tenu de la fragilité de la situation économique et budgétaire palestinienne qui a fait obstacle à une reprise du marché du travail après la pandémie de COVID-19 aux lourdes conséquences et de la montée continue des tensions, le Conseil d'administration est invité: i) à prendre note des difficultés persistantes que connaissent les travailleurs palestiniens, en particulier les femmes et les jeunes de Gaza, et à appuyer le Bureau dans la promotion du travail décent et de la justice sociale pour tous les Palestiniens à travers son programme de travail décent; ii) à prendre acte des résultats importants obtenus depuis la publication du dernier rapport, notamment la reprise du dialogue tripartite sur la réforme de la sécurité sociale; iii) à continuer d'appuyer la mise en œuvre d'interventions dans des domaines essentiels au titre de la stratégie nationale palestinienne pour l'emploi, afin de promouvoir des solutions d'emploi à plus long terme (voir le projet de décision au paragraphe 33).

Objectif stratégique pertinent: Aucun.

Principal résultat: Aucun.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Aucun.

Unité auteur: Bureau régional de l'OIT pour les États arabes (BR-États arabes).

Documents connexes: [GB.343/POL/3](#); [ILC.110/DG/APP](#).

► I. Contexte

1. Le présent document rend compte des progrès réalisés dans le cadre du programme de coopération pour le développement de l'OIT en faveur des territoires arabes occupés. Il fait le point sur les principaux résultats obtenus par le Bureau dans le territoire palestinien occupé au titre du deuxième Programme palestinien de promotion du travail décent (2018-2022), l'accent étant mis sur les changements et les problèmes les plus importants constatés sur le marché du travail palestinien depuis la publication du dernier rapport. Il rend aussi compte des efforts concertés qui ont été déployés par l'OIT à l'échelle plus vaste du système des Nations Unies et de l'équipe de pays des Nations Unies.
2. La levée des mesures de confinement imposées par la pandémie de COVID-19 aurait dû marquer, pour les travailleurs palestiniens et leurs familles, le début d'une reprise durable et inclusive. Toutefois, comme l'a souligné le Directeur général dans son rapport à la Conférence ¹, la persistance de l'occupation limite la possibilité d'un redressement du marché du travail, affaiblit davantage les institutions de gouvernance palestiniennes et assombrit les perspectives d'un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien. La crise budgétaire à laquelle fait face l'Autorité palestinienne, due en partie à l'occupation et accentuée par la diminution de l'aide provenant des donateurs, freine la stimulation de l'économie et atténue l'efficacité des amortisseurs sociaux. Les choix qui s'offrent à de nombreux travailleurs palestiniens sont donc limités: continuer de voir leurs capacités sous-utilisées sur un marché du travail palestinien incertain, prendre le risque de créer une entreprise dans cet environnement imprévisible et défavorable, ou affronter les difficultés liées à la barrière de séparation et au système israélien de permis de travail pour trouver un emploi mieux rémunéré en Israël ou dans les colonies, malgré les nombreuses lacunes en matière de droits et de protection et l'impossibilité, pour les Palestiniens occupant ces emplois, de faire entendre leur voix.
3. La croissance anémique, le fort taux de chômage, la pauvreté au travail et autres écarts en termes de qualité de l'emploi ont poussé les Palestiniens à chercher un travail en Israël, où les salaires moyens sont au moins deux fois plus élevés. Grâce aux emplois mieux rémunérés qu'ils trouvent en Israël, les travailleurs palestiniens et leurs familles se procurent des revenus dont ils ont grand besoin. Toutefois, l'ampleur de ce phénomène a par ailleurs entraîné des pénuries de compétences et de main-d'œuvre dans certains domaines et secteurs du marché du travail palestinien. Le nombre de Palestiniens employés en Israël et dans les colonies était de 145 400 au deuxième trimestre de 2022. Parmi ces travailleurs, 36 700 ne sont pas titulaires d'un permis ², ce qui les rend vulnérables face à des risques comme l'exploitation, des conditions de travail dangereuses ou une rémunération inférieure au salaire minimum; des cas de harcèlement sexuel visant des femmes et de recours au travail des enfants ont aussi été signalés ³.

¹ OIT, *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, Conférence internationale du Travail, 110^e session, 2022, ILC.110/DG/APP.

² Bureau central palestinien de la statistique, *Labour Force Survey (April-June 2022) Round (Q2/2022)*, communiqué de presse, 8 août 2022.

³ ILC.110/DG/APP, paragr. 90.

4. Face au risque latent d'effondrement humanitaire à Gaza, les autorités israéliennes ont augmenté le nombre et les types de permis permettant aux Gazaouis de travailler en Israël et modulé les restrictions aux importations à Gaza de matériaux susceptibles d'être utilisés à des fins à la fois civiles et militaires. Pourtant, les multiples restrictions israéliennes à l'importation de ces biens à «double usage», souvent changeantes, continuent de freiner la reconstruction de Gaza en compromettant la croissance de la productivité et en faussant le marché du travail local, d'où une désindustrialisation accrue et un gonflement de la part qu'occupe le secteur des services dans l'emploi ⁴. Les Gazaouis étant aujourd'hui plus nombreux à travailler en Israël, les salaires qu'ils rapportent à Gaza auront un effet d'entraînement important et renforceront la résilience des ménages. Néanmoins, d'une manière générale, Gaza ne sera en mesure d'inverser son déclin et son dé-développement prolongés qu'une fois que le blocus aura été levé. Les principaux indicateurs du marché du travail se sont dégradés au fil du temps, les emplois se font de plus en plus rares, les femmes sont largement absentes du marché du travail et le chômage est endémique, surtout parmi les jeunes ⁵.
5. Le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, est toujours en proie à de vives tensions, qui se traduisent par la persistance des violences et une augmentation du nombre de blessés et de morts. Le 5 août 2022, un nouveau cycle meurtrier d'hostilités a éclaté à Gaza entre les forces militaires israéliennes et les groupes armés palestiniens et s'est poursuivi deux jours durant, jusqu'à l'entrée en vigueur, le 7 août, d'un fragile cessez-le-feu négocié par l'Égypte et l'Organisation des Nations Unies. Ces hostilités ont fait de nombreuses victimes et entraîné de nouveaux déplacements ainsi qu'une perte de moyens de subsistance dans cette enclave sinistrée.
6. Dans son rapport annuel de juin 2022 sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés, le Directeur général indiquait que le marché du travail palestinien, déjà peu performant avant la pandémie de COVID-19 et paralysé par des décennies d'occupation, avait fait beaucoup de laissés-pour-compte, surtout des femmes et de jeunes demandeurs d'emploi. L'impact de la pandémie a encore accentué les déséquilibres et les vulnérabilités préexistants. La pauvreté a gagné du terrain et le sentiment de frustration, qui conduit aux troubles sociaux, est profond ⁶.
7. L'autonomie et la capacité institutionnelle limitées de l'Autorité palestinienne entravent l'avancement des réformes dans des domaines importants tels que la gouvernance du travail, la sécurité sociale, l'emploi et les services de l'assistance sociale. Cette situation a entamé la confiance de nombreux Palestiniens dans la capacité de leurs institutions de dynamiser le marché du travail et de soutenir la création d'emplois décents.
8. En vue d'améliorer les résultats du marché du travail, le ministère palestinien du Travail, en collaboration avec le cabinet du Premier ministre, s'est associé à l'OIT, à l'Organisation arabe du travail et au gouvernement de l'Allemagne afin de mobiliser des ressources destinées à appuyer la mise en œuvre de la stratégie nationale palestinienne pour l'emploi (2021-2025). Cet effort suppose une meilleure coordination entre les partenaires de développement autour des questions d'emploi dans le territoire palestinien occupé, compte tenu des besoins recensés

⁴ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien: Évolution de l'économie du Territoire palestinien occupé*, 20 septembre 2021, paragr. 56; Gisha – Legal Center for Freedom of Movement, *Red Lines, Gray List: Israel's dual-use policy and the Gaza Reconstruction Mechanism*, 11 janvier 2022.

⁵ ILC.110/DG/APP, paragr. 149.

⁶ ILC.110/DG/APP, paragr. 145.

dans cette stratégie, et un financement accru qui contribue directement à sa mise en œuvre en faveur du travail décent pour tous les Palestiniens.

► II. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme et l'établissement de partenariats

9. La période considérée porte sur la dernière année du deuxième Programme palestinien de promotion du travail décent (2018-2022). En juin 2022, l'OIT a mené un examen de ce programme et présenté ses principales conclusions à des représentants tripartites du territoire palestinien occupé en vue de solliciter leurs observations. Elle procède maintenant à l'élaboration de son nouveau programme, en se fondant sur les avancées majeures obtenues au regard des trois grands volets de l'actuel programme palestinien de promotion du travail décent (gouvernance du travail, promotion de l'emploi et protection sociale). Ce processus s'effectue parallèlement à l'élaboration du prochain plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2023-2026). L'OIT pilote l'un des quatre groupes de résultats afin que les principales questions ayant trait au marché du travail et les priorités en matière de travail décent soient prises en compte dans ce plan-cadre. Le nouveau programme palestinien de promotion du travail décent, comme les précédents programmes, sera pleinement aligné sur les priorités nationales en matière de travail et résultera de consultations tripartites approfondies.
10. Le programme actuel de l'OIT en matière de coopération pour le développement en faveur du territoire palestinien occupé consiste en un portefeuille de projets qui est doté d'un budget d'environ 10 millions de dollars des États-Unis (dollars É.-U.)⁷ répartis entre les trois priorités du Programme palestinien de promotion du travail décent (2018-2022), et comprend des contributions volontaires de base et des contributions volontaires préaffectées. Le Bureau s'efforce en permanence de diversifier les partenariats et les financements et d'en trouver de nouveaux. Le renouvellement par le gouvernement du Koweït de sa contribution au programme de l'OIT en faveur du territoire palestinien occupé pourrait inciter d'autres donateurs arabes à faire de même. En outre, des crédits supplémentaires d'un montant de 600 000 dollars É.-U. provenant du Compte supplémentaire du budget ordinaire de l'OIT ont permis d'étendre le programme à Gaza et de lancer un programme spécifique visant à répondre immédiatement aux effets dévastateurs que les conflits de mai 2021 et d'août 2022 ont eus sur les moyens de subsistance de ses habitants. Cette initiative ouvre la voie à des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies et acteurs du développement sur le terrain.
11. En juin 2022, les Nations Unies ont lancé un appel à propositions dans le cadre du dispositif d'urgence pour le financement des interventions de développement mis en place par le Fonds conjoint pour les ODD. En réponse au durcissement de la situation financière et à l'envolée des prix de l'alimentation et de l'énergie dans le territoire palestinien occupé, l'OIT s'est associée au Programme alimentaire mondial en vue de mener un programme conjoint sur le renforcement et la diversification du financement de systèmes de protection réactifs face aux chocs (avec une dotation initiale de 250 000 dollars É.-U., dont 125 000 dollars É.-U. proviennent de l'OIT). Dans le cadre de ce projet, l'OIT s'efforcera d'améliorer la conception des mesures de protection sociale afin qu'elles permettent de faire face à des chocs externes, et

⁷ D'après les données du [Tableau de bord de la coopération pour le développement de l'OIT](#).

fournira une assistance technique visant à diversifier le dispositif de financement de la protection sociale.

12. Il est difficile d'obtenir des résultats durables dans le cadre de l'Agenda du travail décent compte tenu de la situation complexe que connaît le territoire palestinien occupé. Le financement extérieur de la coopération pour le développement est limité en raison de la baisse du montant global des fonds alloués par les donateurs au territoire palestinien occupé et des difficultés financières majeures rencontrées par des institutions comme l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). En intensifiant sa collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et en nouant des partenariats dans le cadre de la structure de coordination de l'aide locale en faveur de l'emploi (le groupe de travail sur la thématique du travail), l'OIT cherche à élargir son rayon d'action. Il s'agit là d'un aspect essentiel pour assurer la continuité des opérations dans le territoire palestinien occupé. Depuis 1995, l'OIT dispose d'un représentant à Jérusalem, dont le bureau compte quatre fonctionnaires émargeant au budget ordinaire et qui bénéficie de l'appui du Bureau régional de l'OIT pour les États arabes. Neuf fonctionnaires affectés à la coopération pour le développement en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem ont pour tâche de fournir un appui à l'expansion des activités menées dans les domaines de la gouvernance du marché du travail et du dialogue social, de l'égalité entre hommes et femmes, de la promotion de l'emploi et de la coopération au service du développement et de la protection sociale.

► III. Examen des progrès réalisés et des résultats obtenus dans les principaux domaines d'activité

1. Améliorer l'accès des Palestiniennes et des Palestiniens à l'emploi et aux moyens de subsistance

13. L'OIT a renforcé son soutien au ministère du Travail et aux partenaires sociaux afin qu'ils puissent promouvoir la cohérence des politiques et s'attaquer aux problèmes rencontrés sur le marché du travail pour parvenir au plein emploi productif, objectif inscrit dans la stratégie nationale pour l'emploi (2021-2025) en trois volets. Cette stratégie, officiellement lancée par le Premier ministre palestinien en mars 2021, a été élaborée avec l'assistance technique du BIT et à l'issue de consultations tripartites approfondies. Elle offre un cadre solide et complet permettant de relier entre elles toutes les interventions axées sur l'emploi et le marché du travail en vue de répondre efficacement aux défis de l'emploi dans le territoire palestinien occupé.
14. Au cours de la période considérée, l'OIT a travaillé en étroite collaboration avec le ministère du Travail, les partenaires sociaux et l'Organisation arabe du travail, ainsi qu'avec le cabinet du Premier ministre palestinien et le gouvernement de l'Allemagne (qui dirige le groupe de travail sur la thématique du travail), dans le but de mobiliser des ressources et d'améliorer la coordination des partenaires de développement à l'appui de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'emploi. Elle a élaboré dix fiches thématiques axées sur des domaines prioritaires correspondant aux objectifs de la stratégie, afin de guider les débats en cours avec les partenaires de développement.
15. L'OIT a soutenu la participation d'une délégation palestinienne à une réunion régionale de haut niveau sur les jeunes et l'apprentissage, l'acquisition de compétences et la transition vers un travail décent dans la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. La réunion, coorganisée

par l'OIT, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), s'est tenue les 23 et 24 mai 2022 à Amman (Jordanie). Elle a été l'occasion de réfléchir aux moyens de mieux relier l'apprentissage au marché du travail en améliorant les systèmes éducatifs, en assurant la promotion des politiques pertinentes et en étudiant les possibilités de collaboration avec le secteur privé pour créer des emplois et soutenir l'entrepreneuriat des jeunes.

16. En outre, l'OIT continue d'apporter son soutien au secteur coopératif en appuyant la réforme des politiques applicables conformément à la recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002, et aux meilleures pratiques internationales. Fin 2021, elle a entrepris une évaluation qualitative et quantitative des capacités en matière de gouvernance et de prestation de services des unions palestiniennes de coopératives par branche, jetant ainsi les bases de l'assistance technique que l'OIT fournira aux unions de coopératives. Afin de donner plus de visibilité aux coopératives qui contribuent de manière importante à la croissance économique, l'OIT, en collaboration avec l'Organisme de coordination des coopératives et les unions de coopératives, a organisé la première conférence nationale à ce sujet en juillet 2022 pour marquer la Journée internationale des coopératives. À l'occasion de cette conférence, des dirigeants de coopératives mondiales et des membres de coopératives palestiniennes de Cisjordanie et de Gaza ont pris la parole et mis en avant les principes et les valeurs propres aux coopératives ainsi que la place qu'elles occupent dans l'économie sociale et solidaire.
17. Étant donné la situation socio-économique difficile qui prévaut à Gaza, l'OIT a employé des ressources du Compte supplémentaire du budget ordinaire pour expérimenter un programme d'urgence en faveur de l'emploi, en coordination avec d'autres partenaires de développement. Ce programme accompagnera les entreprises et les coopératives vulnérables en leur offrant des services d'aide au développement et contribuera à promouvoir des solutions innovantes et durables visant à remédier à la pénurie de ressources à Gaza, tout en intégrant les principes du travail décent et des approches à fort coefficient de main-d'œuvre dans le secteur de la construction.

2. Renforcer la gouvernance du travail et réaliser les principes et droits fondamentaux au travail au moyen de la liberté syndicale, de la négociation collective et de mécanismes de dialogue social renforcés

18. La réforme de la législation palestinienne du travail a été l'une des grandes priorités des partenaires tripartites dans le cadre du programme de promotion du travail décent (2018-2022) pour lutter contre les inégalités touchant le marché du travail et permettre la réalisation des droits au travail des Palestiniennes et des Palestiniens. Afin de favoriser une plus grande efficacité de la concertation sociale en vue de la promotion et de la protection des droits au travail, le dialogue social dans le territoire palestinien occupé a fait l'objet d'une évaluation complète qui s'est achevée en mars 2022 et a été validée lors d'un atelier tripartite en mai 2022. Cette évaluation a permis de mesurer l'efficacité du dialogue social et de ses institutions, de recenser les principales forces et lacunes des processus et instruments en la matière, et de formuler des recommandations visant à renforcer les structures du dialogue et à consolider les résultats obtenus. Sur la base de ces travaux, l'OIT entend contribuer à redynamiser la structure de gouvernance afin d'améliorer l'efficacité et le caractère inclusif du dialogue social aux niveaux national et sectoriel.

19. Le dialogue social tripartite et bipartite sur la réforme de la législation palestinienne du travail se poursuit en vue de la rédaction de nouvelles dispositions qui permettront de s'attaquer aux inégalités sur le marché du travail et de tenir compte du nouveau monde du travail. Avec l'appui du BIT, le ministère du Travail a dirigé des travaux de grande ampleur qui ont abouti à la rédaction d'un projet de loi reflétant la position de l'Autorité palestinienne sur les révisions à apporter à la législation du travail. De plus, en étroite concertation avec le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) et le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP), et dans le but de rapprocher les positions des groupes de travailleurs et d'employeurs, l'OIT a animé un atelier bipartite en mars 2022 en Jordanie. Cet atelier a donné lieu à la signature d'un protocole d'accord par lequel les partenaires sociaux s'engagent à coopérer pour parvenir à un consensus sur les modifications qu'il est essentiel d'apporter aux dispositions de la législation du travail pour améliorer les conditions de travail.
20. En octobre 2021, l'OIT a lancé à Ramallah la composante palestinienne du projet Dialogue social pour la formalisation et l'employabilité dans le voisinage méridional (SOLIFEM), projet financé par l'Union européenne et mis en œuvre en Algérie, en Égypte, au Liban et dans le territoire palestinien occupé. Il vise essentiellement à promouvoir la transition vers l'économie formelle et à renforcer les systèmes nationaux de reconnaissance des compétences afin de permettre aux jeunes et aux femmes d'accéder à l'emploi formel. Une commission tripartite a convenu de piloter le projet dans deux secteurs, celui de l'habillement et celui des crèches et garderies; les premiers travaux sont en cours.
21. En collaboration avec le Centre international de formation de Turin, l'OIT a organisé une séance régionale de renforcement des capacités à l'intention de représentants tripartites d'Égypte, de Jordanie et du territoire palestinien occupé consacrée à la convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019. L'objectif est de constituer un vivier d'experts sur les dispositions de la convention et de la recommandation qui l'accompagne, lesquels mèneront ensuite des campagnes nationales et participeront à un dialogue sur l'action à mener en matière de protection des travailleurs contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail.
22. À la suite d'un cours de formation en ligne de six semaines destiné aux groupes de travailleurs sur le dialogue social et la négociation collective, l'OIT apporte un appui à la Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU) en renforçant la capacité de ses dirigeants et celle des syndicats de branche à accroître leur nombre d'adhérents parmi les femmes et les jeunes travailleurs, de promouvoir la coopération entre syndicats et direction et de participer plus efficacement au dialogue sectoriel et aux initiatives dans le domaine de la négociation collective en vue d'améliorer les conditions de travail.
23. L'OIT a continué d'accompagner les organisations d'employeurs afin qu'elles entament un dialogue fondé sur des données factuelles et créent un environnement favorable aux entreprises durables. Fin 2021, elle a fait réaliser une évaluation institutionnelle de la Fédération palestinienne des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture (FPCCIA) dans le but de recenser ses points forts et ses points faibles en matière de capacité organisationnelle et d'analyser ses échanges avec les parties prenantes extérieures. Les conclusions de l'évaluation ont été présentées à la FPCCIA et aux chambres régionales lors d'un atelier que l'OIT a organisé en février 2022. Les conclusions et les recommandations de l'évaluation ont recueilli l'assentiment général, et les participants ont pris acte des problématiques majeures liées au nombre d'adhérents, à la gouvernance et à la prestation de services. Sur la base de ces conclusions et recommandations, l'équipe de direction et le conseil d'administration de la FPCCIA passent en revue leurs activités courantes avec le concours de l'OIT et élaborent un plan stratégique visant à renforcer les systèmes de gouvernance et de gestion.

24. En coordination avec le Centre italien pour la sécurité et la formation dans la construction (CFSE), des ateliers ont été organisés en novembre 2021 à l'intention des entrepreneurs, des ingénieurs et des inspecteurs à Gaza sur la sécurité dans le secteur de la construction. En outre, un atelier tripartite visant à examiner le projet de politique et de stratégie nationales en matière de sécurité et de santé au travail ainsi que le projet de mécanisme de déclaration et d'enregistrement des accidents et maladies liés au travail, s'est tenu à Ramallah en novembre et décembre 2021 et a pu être suivi en ligne depuis Gaza. En juillet 2022, l'OIT a organisé un atelier de renforcement des capacités destiné à améliorer les connaissances et les compétences techniques des nouveaux inspecteurs de la sécurité et de la santé au travail sur les procédures et méthodes les plus récentes d'inspection du travail.

3. Soutenir la mise en œuvre et le développement du système palestinien de sécurité sociale et l'extension de la protection sociale à tous

25. La réforme de la sécurité sociale reste une priorité pour l'Autorité palestinienne et les partenaires sociaux. En 2021 et 2022, l'OIT a contribué aux discussions préparatoires sur la réforme de la sécurité sociale en examinant une liste de points et des propositions de révision de la loi de 2016 sur la sécurité sociale. Son évaluation actuarielle et juridique des incidences des changements proposés a guidé les membres de la commission tripartite dans leurs délibérations sur la modification de la loi. Parallèlement, sur la base des résultats de l'évaluation actuarielle des modèles de régime d'assurance-chômage envisageables, la commission tripartite a décidé d'inclure l'assurance-chômage dans le régime de sécurité sociale et a ajouté à cet effet de nouvelles dispositions au projet de loi.
26. À la suite de cette phase préliminaire, l'OIT a organisé des consultations et des ateliers bilatéraux réunissant employeurs et travailleurs, grâce auxquels les deux groupes ont pu parvenir à une position commune sur diverses dispositions litigieuses de la loi sur la sécurité sociale. Ces positions communes ont servi de base aux discussions menées lors d'un atelier tripartite en mai 2022, au cours duquel un consensus s'est dégagé sur l'essentiel des points litigieux et des questions conflictuelles concernant un projet de loi révisé. L'OIT a aussi fourni un appui juridique et actuariel au groupe de travail tripartite constitué pour modifier la loi sur la sécurité sociale à partir du consensus obtenu au cours des discussions préparatoires et dans le respect des normes internationales relatives à la sécurité sociale; cet appui a essentiellement porté sur les aspects liés à la bonne gouvernance, à la transparence et à la responsabilisation dans la gestion du système de sécurité sociale devant être mis en place. L'OIT a en outre apporté un soutien stratégique aux partenaires tripartites en matière de communication, d'action de sensibilisation et de renforcement des capacités concernant les principes et normes essentiels relatifs à la sécurité sociale. Grâce à l'appui constant que l'OIT apporte aux délibérations et aux travaux de rédaction juridique, le projet de loi pourra être révisé et soumis à l'approbation de la commission tripartite en vue de son adoption et de sa promulgation par le cabinet présidentiel.
27. Dans le cadre du programme mené conjointement avec l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial, l'OIT a continué d'aider le ministère du Développement social à étendre la protection sociale en recensant et en évaluant les besoins des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, ainsi que les services existants ou nécessaires, afin de pouvoir relever et combler les lacunes en matière de disponibilité et de qualité des services sociaux essentiels au bien-être de ces deux groupes cibles.

28. En outre, l'OIT a analysé la faisabilité de l'instauration d'un régime de pension sociale en faveur des Palestiniens âgés et étudié les options envisageables à cette fin. Ce travail devrait aboutir à des recommandations stratégiques concrètes sur la mise en place et l'administration de prestations de protection sociale fondées sur les droits et sur l'activation d'un mécanisme d'octroi d'indemnités sociales fondé sur le cycle de vie dans le système national de protection sociale. L'objectif est d'étendre le nombre de bénéficiaires, tout en examinant des possibilités de financement réalistes.
29. L'OIT apporte son concours au ministère du Développement social et aux acteurs de l'aide humanitaire pour renforcer la cohérence entre les programmes humanitaires, les programmes de développement et les programmes publics de protection sociale et pour en améliorer la réactivité face aux chocs. Les interventions qui seront menées dans ce cadre seront axées sur les moyens de réduire la fragmentation et d'améliorer la coordination de l'action humanitaire et de l'aide au développement, en soutenant l'élaboration d'un cadre commun de programmation et de financement pour la protection sociale. Le cadre fournira au ministère et aux partenaires une feuille de route concertée et mettra en évidence les synergies du programme, renforçant ainsi la capacité de supervision et d'amélioration de l'efficacité du système de protection sociale et la capacité de celui-ci à répondre aux chocs et aux nouveaux besoins de la société palestinienne.

► IV. Prochaines étapes

30. Déjà affaiblie avant la pandémie, l'économie palestinienne se heurte aujourd'hui à des déficits budgétaires persistants, un chômage élevé et une sous-utilisation de la main-d'œuvre, des niveaux de pauvreté croissants et une baisse continue du montant de l'aide des donateurs. Les disparités entre hommes et femmes et les écarts importants entre la Cisjordanie et Gaza ne font qu'aggraver la situation.
31. Malgré tous ces obstacles, le Conseil d'administration est invité à prendre note des résultats qui ont été obtenus depuis la publication du dernier rapport et de l'action concertée menée par le ministère du Travail et les partenaires sociaux pour définir, par la voie du dialogue social tripartite, les mesures devant être prises face aux problématiques majeures du marché du travail.
32. Dans ce contexte délicat, le Conseil d'administration est également invité à prendre note de la nécessité d'encourager les États Membres, les partenaires de développement et les donateurs à apporter un soutien financier à la mise en œuvre des trois volets fondamentaux de la stratégie nationale pour l'emploi: soutenir le développement des compétences et l'employabilité, améliorer la gouvernance du marché du travail et les programmes actifs du marché du travail, et stimuler la résilience et la productivité du secteur privé. En outre, le Conseil d'administration est invité à prendre note de l'élaboration du prochain programme palestinien de promotion du travail décent, en étroite adéquation avec le prochain plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Enfin, l'institutionnalisation du dialogue social, la promotion de solutions sectorielles et l'amélioration de l'accès à la justice du travail sont des composantes essentielles du programme de coopération pour le développement que l'OIT continue de mener dans les territoires arabes occupés.

► **Projet de décision**

- 33. Le Conseil d'administration prend note des informations fournies dans le document GB.346/POL/4.**